

# DÉCISION DU MAIRE

## Développement Artistique et Culturel

Audrey VECA

Décision n° DEC\_2023\_129

### Objet : Contrat pour l'animation "Tours en calèche" à l'occasion du Marché de Noël 2023

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,

VU la délibération en date du 28 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de proposer une animation à l'occasion du Marché de Noël 2023.

### DÉCIDE :

**Article 1 :** De signer un contrat avec « Les Attelages du Guildo » – 5 Rue Boileau – 91790 Boissy-Sous-Saint-Yon, pour une animation « tours en calèche », le dimanche 10 décembre 2023 de 15h à 18h sur la Place Henri Barbusse.

**Article 2 :** Le prix total de la prestation est fixé à 1 424,80 € TTC (mille quatre cent vingt-quatre euros et quatre-vingt centimes).

**Article 3 :** Les crédits nécessaires au paiement de la dépense sont inscrits au budget primitif 2023.

La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine séance et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,